CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E6221** **VALABLE JUSQU'AU** **19/02/2027**

ÉDITÉ LE 19/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1986

Raison sociale : BOYRIE PEINTURE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 19/01/2016

Capital : 28 000

9 RUE ALSACE
65400 ARGELES GAZOST

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARGELES GAZOST B334835519

Siret : 334 835 519 00011

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 7171476

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 55915918

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 55915918

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 05 62 97 13 86 **Fax :**

Portable : 06 37 93 94 89

Responsabilité légale :
BOYRIE JEAN-LOUIS DIRECTEUR GÉNÉRAL / PEINTURE SAS PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.boyrie-peinture.com

E-mail : contact@boyrie-peinture.com

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 265 328 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	14	17/01/2024
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)	3	12/09/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/03/2026 09:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.